



## Titre : Réfléchir et Maitriser ses charges pour piloter son entreprise

*Rédacteur : Audrey DUJARDIN - VIVEA – Délégation Est – Région Grand Est*

*Destinataires : prestataires de formation*

*Date de création : 14/01/2019*

*Date de révision : 04/03/2021*

### 1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 590 900 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)).

#### L'origine de l'appel d'offre

Dans un contexte de fluctuation des prix des marchés et d'aléas climatiques de plus en plus fréquents qui fragilisent les exploitations et les exploitants, la maîtrise des coûts de production et particulièrement des charges de mécanisation sont des éléments essentiels pour une gestion éclairée de son entreprise.

Les écarts de coûts de production observés entre exploitations agricoles de la région sont très importants. Par ailleurs, les charges de mécanisation ont globalement augmenté de 100 euros en 10 ans. Par exemple, en exploitation polyculture élevage laitier, les charges de mécanisation, toutes confondues (amortissements, carburants, travaux par tiers, entretien du matériel) sont passées de 344 €/ha en 2007 à 460 €/ha en 2015 (*source : CERFRANCE NEIDF 2018*). La mécanisation est un poste de charge conséquent. En Champagne-Ardenne, elle représente 30 à 40 % des charges totales. Ces charges de mécanisation méritent donc une attention particulière, afin d'orienter les choix d'équipement et les stratégies de mécanisation à adopter.

Forts de ces constats, les élus du comité territorial de Champagne-Ardenne ont souhaité rédiger cet appel d'offre spécifique afin d'orienter l'offre de formation proposée par les centres de formations.

#### L'objectif général de l'appel d'offre

Le comité VIVEA de Champagne-Ardenne souhaite encourager les centres de formation à construire une offre de formation destinée aux chefs d'exploitation agricole les aidant à mieux gérer leur exploitation et à choisir la ou les orientations pertinentes dans le cadre d'une réflexion stratégique.



L'entrée en formation se fera selon 2 axes :

1. Analyser ses coûts de production ou coûts de revient pour travailler sa stratégie d'entreprise

Et/ou

2. Analyser ses charges de mécanisation pour être capable d'établir une stratégie de mécanisation sur son exploitation

Dans les deux cas, la formation devra aboutir à un plan d'actions personnalisé permettant de définir les axes de travail à mettre en oeuvre, en fonction des objectifs fixés par le stagiaire.

## 2. Propositions attendues

### Le public

Les contributrices et contributeurs VIVEA de Champagne-Ardenne, toutes filières confondues, sont concernés par cet appel d'offre.

Les agricultrices et agriculteurs visés par ces formations pourront relever de la même filière de production agricole si cela est plus pertinent pour la mise en oeuvre de la formation.

### Le recrutement du public

Pour assurer le recrutement, le partenariat avec des prescripteurs (groupes existants, coopératives, organismes économiques ou de conseils...) **et** le déploiement de moyens de communication spécifiques permettant la mobilisation du public (mailing, articles de presse, flyers, réunions d'information) sont fortement recommandés.

Pour être valorisées (+ 2€/ heure stagiaire) , les modalités de mobilisation du public proposées et la nature du partenariat doivent être précisées dans la demande de financement dans la partie «public visé et zone géographique».

A noter que pour lever les freins au recrutement, il est demandé aux organismes de formation d'assurer la confidentialité des échanges et des données d'exploitation et de s'y engager dès la promotion des actions de formation.



### Le périmètre géographique

Départements de la Marne, Haute-Marne, Aube et Ardennes.

### Les objectifs de formation

Préalablement à la formation, l'OF s'assure de constituer des groupes d'agriculteurs ayant un niveau homogène. Dans le cas où les bases de la comptabilité ne seraient pas maîtrisées, il est possible d'intégrer un module de remise à niveau, en présentiel ou à distance afin de :

- Savoir repérer ses chiffres dans sa comptabilité et les ventiler correctement.
- Etre capable d'interpréter ses documents comptables.

### La formation doit permettre à chaque stagiaire de :

#### AXE 1. Analyser ses coûts de production ou coûts de revient pour travailler sa stratégie d'entreprise

- Prendre conscience de l'importance de suivre les coûts de production/de revient comme outil d'aide à la décision et démystifier la complexité de ce suivi de gestion.
- Savoir calculer ses coûts de production/ de revient et être capable d'interpréter quelques ratios clés pour les suivre dans le temps.
- Se situer par rapport à des références locales correspondant à son système d'exploitation.
- Suite à l'analyse de ses coûts, acquérir une démarche pour définir ou redéfinir une stratégie d'entreprise et se fixer des objectifs atteignables, au regard de son système de production et en tenant compte des impacts de la future PAC.
- Définir des axes de travail à mettre en œuvre grâce à l'élaboration d'un plan d'actions personnalisé.

ET/OU

#### AXE 2. Analyser ses charges de mécanisation pour être capable d'établir une stratégie d'investissement sur son exploitation

- Etre capable de comprendre et de calculer ses charges de mécanisation.
- Se situer par rapport à d'autres exploitations.
- Etre capable de dimensionner ses investissements en fonction du contexte de l'exploitation.
- Etre capable d'évaluer l'impact d'une stratégie de mécanisation sur les résultats de l'exploitation, au regard de son système de production en tenant compte des impacts de la future PAC.



- Comprendre la fiscalité dans sa stratégie de mécanisation et les impacts sur son exploitation.
- Définir des axes de travail à mettre en œuvre grâce à l'élaboration d'un plan d'actions personnalisé.

Les formations proposées dans l'axe 1 et l'axe 2 pourront être considérées comme des actions de formation distinctes et présentées indépendamment ou être proposées sous forme de parcours modulaire aboutissant à un seul plan d'actions.

### Les modalités pédagogiques

Les actions de formation seront réalisées avec la mise en œuvre d'une pédagogie active et participative permettant aux stagiaires d'être acteurs des solutions envisagées. Elles devront être concrètes et centrées sur des cas adaptés : la formation s'appuiera dans la mesure du possible sur les données et expériences des stagiaires. Elles devront proposer des séquences d'animation variées pour favoriser une dynamique collective.

Les formateurs proposeront des apports méthodologiques et utiliseront des modes d'animation pour que chacun puisse s'exprimer et cheminer dans l'élaboration d'un plan d'actions.

Un document repère, fil conducteur de toute la formation est préconisé. Il permettra à chaque participant de récapituler les étapes de sa réflexion et de formaliser un plan d'actions mettant en perspective les objectifs prioritaires de l'entreprise et les moyens pour les atteindre.

Il pourra être proposé des actions de transfert des acquis (TA) si la formation a une durée d'au moins 21 heures. Le temps du transfert des acquis a pour objet strict les compétences des stagiaires. Il ne peut avoir pour objet un diagnostic de l'entreprise. L'organisme de formation devra remettre un document aux stagiaires à l'issue du temps du TA. La formation avec TA devra systématiquement faire l'objet d'un échange en amont avec la conseillère VIVEA.

Il est préconisé qu'un suivi de l'évolution des coûts et/ou charges de mécanisation soit fait avec les stagiaires (formation complémentaire à N+1 ou N+2).

Pour être valorisées (+2 €/heure/stagiaire), les modalités pédagogiques proposées (pédagogie active et participative + document repère) devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

### La durée de la formation

La durée des formations est de 14 h minimum.



Pour les formations mettant en œuvre du transfert des acquis, la durée minimale est de 21 h.

### Les modalités d'évaluation

L'organisme de formation devra réaliser une évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de stage. Par ailleurs, il devra fournir à VIVEA les emails des stagiaires ayant suivi la formation et les inviter à répondre à l'évaluation en ligne, qui leur sera envoyée 3 mois après la fin de la formation.

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

### Les compétences des formateurs

L'intervention d'un formateur qualifié en analyse technico économique, ou en approche systémique et stratégique est demandée.

Par ailleurs, afin de mettre en œuvre les modalités participatives énoncées ci-dessus, il est souhaitable que le formateur ait suivi une formation ou ait une expérience significative de pédagogie active et participative.

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

### La période de réalisation

Les demandes de financement pourront être déposées dès la session d'instruction du 21/02/2019 et les formations devront se terminer au plus tard au 31/03/2022.

## 3. Sélection

### Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ Les compétences des formateurs

## 4. Conditions d'achat et de prise en charge

### Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

**Le prix d'achat plafond et la prise en charge plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 34€ TTC par heure/stagiaire de VIVEA.**

Par décision du Conseil d'administration, un stagiaire contributeur est financé par VIVEA dans



la limite d'un plafond annuel de prise en charge de 2250 €. Tout excédent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire additionnelle. S'agissant d'un plafond annuel, il n'y a aucun report possible d'un exercice à l'autre. Ce plafond ne s'applique pas pour les personnes engagées dans un plan de professionnalisation personnalisé (PPP).

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier **de + 2 € de l'heure/stagiaire pour chaque critère présent dans la proposition de formation :**

- ▶ Les modalités spécifiques de mobilisation des stagiaires définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ Les modalités pédagogiques définies dans cet appel d'offre spécifique

**Pas de contribution stagiaire possible sur cet AOS.**

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

### Cas du transfert des acquis

Le montant des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA du transfert des acquis est fixé à maximum 80 € TTC par heure/stagiaire.

### Cas des formations mixtes digitales (FMD)

Le financement des temps en distanciel des FMD et des temps de formation présentiel est à différencier.

- ▶ Pour les modules en distanciel utilisant des outils de type quizz, vidéo... : le montant maximum d'achat et de prise en charge est de 45 € TTC par heure/stagiaire ;
- ▶ Pour les modules en distanciel utilisant des outils de type serious Game, plateforme de formation (LMS), mobil Learning : le montant maximum d'achat et de prise en charge est 65 € TTC par heure/stagiaire.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

### **Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique**

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une session d'instruction (tous les troisièmes jeudis du mois) dans la priorité « 2 » de l'appel d'offre permanent du comité Grand Est en cochant le projet intitulé « Réfléchir et Maîtriser ses charges pour piloter son entreprise »

-----  
Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

**Audrey DUJARDIN – Conseillère Champagne-Ardenne**  
**06.77.80.40.95 - a.dujardin@vivea.fr**